



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 19/08/14
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014
D - 2014/390**

Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

Musées de la Ville de Bordeaux. Billetterie dans les musées et politique d'acquisition. Nouveaux tarifs. Autorisation.

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Deux constats justifient aujourd'hui la présentation de cette délibération.

D'une part la tarification de la billetterie des musées municipaux bordelais date de 2005. Or depuis, les pratiques ont évolué. D'autre part, la Ville de Bordeaux se porte chaque année acquéreuse de nombreuses œuvres dans chacun de ses musées, il s'agit là d'un rôle primordial pour la richesse des collections que la Ville souhaite renforcer.

Une analyse comparative a été menée dans plus de 31 villes (villes-centres des régions métropolitaines hors IDF, grandes villes de la région Aquitaine et ville disposant d'un réseau de musées notables) pour étudier la pertinence de pérenniser la tarification actuelle. Cette étude a permis de mettre en exergue la nécessité de modifier les tarifs bordelais.

En effet, il ressort de ces éléments d'analyse que la gratuite systématique pour les collections permanentes est exceptionnelle (seules Bordeaux, Limoges et Dijon pratiquent la gratuité systématique). A titre d'illustration :

- 21 musées des Beaux-Arts payants sur les 26 villes qui en comptent un
- 24 musées d'Histoire payants sur les 30 villes qui en comptent un
- 20 musées des Arts Décoratifs payants sur les 22 villes qui en comptent un
- 14 musées d'Art Contemporain payants sur les 20 qui en comptent un

Toutes les villes ont en revanche adopté une proposition tarifaire préférentielle (gratuité ou réduction en fonction notamment de critères sociaux) pour des publics cibles.

Il vous est donc proposé de revoir l'approche tarifaire de la billetterie des musées bordelais en s'appuyant d'une part sur une nouvelle grille tarifaire, et d'autre part sur le développement de gratuités ou de tarifs réduits afin de renforcer l'accès de publics ciblés.

La nouvelle grille tarifaire qui est proposée distingue les collections permanentes et les expositions temporaires :

a) **Le visiteur s'acquitte d'un tarif de 4,00 €**, identique dans l'ensemble des musées, pour accéder aux collections permanentes seules.

De nombreuses études ont montré que le prix n'était pas le principal obstacle à la fréquentation des équipements culturels. La gratuité des collections permanentes est désormais exceptionnelle dans les musées français. Le bilan que font les villes qui ont pratiqué la gratuité d'accès aux musées est le suivant :

- La gratuité bénéficie essentiellement aux touristes ainsi qu'aux visiteurs qui ont une pratique habituelle des musées ;
- Les collections permanentes sont privilégiées au détriment des expositions temporaires ;
- On constate une certaine dévalorisation de l'image des collections permanentes.

b) **En cas d'exposition temporaire organisée par le musée, le billet d'entrée, de 6,50 €** (5,00 € pour le Musée des Arts décoratifs et du design) **donne à la fois accès à l'exposition temporaire et aux collections permanentes.**

La grille tarifaire proposée :

	Collections permanentes hors exposition temporaire		Exposition temporaire plus collections permanentes		Premier dimanche de chaque mois hors juillet et août
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	
CAPC	4,00 €*	2,00 €	6,50 €	3,50 €	Gratuit
Musée d'Aquitaine	4,00 €*	2,00 €	6,50 €	3,50 €	Gratuit
Musée des Arts décoratifs	4,00 €*	2,00 €	5,00 €	2,50 €	Gratuit
Musée des Beaux-arts + Galerie des Beaux-arts	4,00 €*	2,00 €	6,50 €	3,50 €	Gratuit
Muséum	Gratuit jusqu'à sa réouverture Tarifs à déterminer ultérieurement				
Centre Jean Moulin	Gratuit				

*Le prix moyen constaté dans notre étude est de 5 € (calculé sur la base des tarifs connus à fin 2013).

L'année dernière, un rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur les musées de la ville de Paris démontre le faible impact de la gratuité (malgré un coup élevé) sur la diversification des publics.

Cette nouvelle grille tarifaire offre l'opportunité de renforcer les gratuités ciblées sur les populations présentant un enjeu fort (publics éloignés, jeunes, professionnels...) avec un élargissement des dispositifs de gratuité ou de prix réduit :

_ Afin d'aller à la rencontre des publics qui ne fréquentent pas spontanément les musées, soit pour des raisons de pratique culturelle, soit pour des raisons économiques, la Ville souhaite également **développer des gratuités ou des tarifs préférentiels en direction de publics ciblés :**

- Gratuité d'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires :
 - moins de 18 ans
 - handicapés
 - détenteurs de la carte ICOM (International Council of Museums), et de la carte Icomos (Conseil International des Monuments et des sites)
 - journalistes
 - personnel de la Ville de Bordeaux
 - bénéficiaires de minimas sociaux (*aujourd'hui : tarif réduit*) :
 - RSA (revenu de solidarité active)
 - ASS (allocation de solidarité spécifique)
 - ATS (allocation transitoire de solidarité)
 - ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)
 - ATA (allocation temporaire d'attente)

La pratique montre que, parce que la production d'un justificatif est stigmatisante, les bénéficiaires des minimas sociaux hésitent à produire les attestations idoines. Aussi, une carte destinée aux bénéficiaires de ces minimas (délivrée par le CCAS) sera étudiée afin de ne pas obliger la production de ces justificatifs.

- accompagnateur de personnes handicapées (*non prévu aujourd'hui*)

- Tarif réduit pour les collections permanentes et les expositions temporaires :
 - groupes d'adultes de 10 personnes et plus
 - étudiants
 - demandeurs d'emploi

_ A l'instar de plusieurs communes, et à l'instar du succès rencontré par ce dispositif qui existait à Bordeaux jusqu'en 2005 et reste toujours présent dans les esprits, il est proposé de **réintroduire la gratuité le premier dimanche de chaque mois, en même temps que la journée sans voitures**. Ce jour-là, les visiteurs accèderaient gratuitement à l'ensemble des collections permanentes et des expositions temporaires. Il est également proposé de limiter cette gratuité en excluant les mois de juillet et août comme le font certaines villes telles Nantes (et comme cela risque de se développer suite à la position adoptée par le Musée du Louvre) ce qui permet de limiter un effet d'aubaine qui bénéficierait essentiellement aux touristes.

_ Le **maintien de la gratuité pour tous** (collections permanentes et expositions temporaires) **lors des journées nationales** : *Nuit des musées, Journées européennes du patrimoine...* est par ailleurs **réaffirmé**.

_ Enfin, afin que les habitants passionnés qui fréquentent assidument les musées puissent perpétuer leurs pratiques, **une carte d'abonnement inter-musées sera mise en place à l'automne**. Valable pendant un an, elle donnera droit à un accès libre et illimité à l'ensemble des collections permanentes et des expositions temporaires des musées municipaux pour un coût limité.

L'offre à destination des touristes sera maintenue grâce au CityPass.

Le succès de l'opération expérimentale du « Ticket Mécène » menée au CAPC montre que les Bordelais acceptent volontiers de participer à l'acquisition d'œuvres nouvelles. Aussi, la Ville propose que les gains générés par la réforme tarifaire permettent un doublement des acquisitions afin d'associer le public à l'enrichissement des collections municipales.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} Août 2014.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Comparaison des tarifs des musées municipaux (ou non municipaux lorsqu'il n'en existe pas dans la commune étudiée) en France métropolitaine hors Paris (source = sites Internet des musées - décembre 2013)

Ville	Musées des Beaux-arts						Musées d'histoire						Musées d'arts décoratifs						Musées d'art contemporain						Muséum d'histoire naturelle					
	Collections permanentes		Expositions temporaires		Billet jumelé collections + expositions		Collections permanentes		Expositions temporaires		Billet jumelé collections + expositions		Collections permanentes		Expositions temporaires		Billet jumelé collections + expositions		Collections permanentes		Expositions temporaires		Billet jumelé collections + expositions		Collections permanentes		Expositions temporaires		Billet jumelé collections + expositions	
	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit	Plein tarif	Tarif réduit
Pau	Musée des Beaux-Arts						Musée national du Château de Pau																							
	4,00 €	2,00 €			5,00 €	3,00 €	7,00 €	5,50 €			9,00 €	7,50 €																		
Périgueux							Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord																							
							4,50 €	2,50 €																						
Poitiers et alentours							Musée Sainte-Croix (tarif réduit le dimanche - gratuit le mardi et le premier dimanche de chaque mois)						Musée du Vitrail - Curzay-sur-Vonne						Musée Collection d'Histoire Naturelle											
							4,00 €	2,00 €					5,00 €	3,00 €																
Reims	Musée des Beaux-Arts (Pass intermusées 15 €)						Musée Historique Saint-Rémi (gratuit un dimanche par mois - Pass intermusées 15 €)						Musée-Hôtel Le Vergeur						FRAC - Fonds Régional d'Art Contemporain Champagne-Ardenne (fermé au public pour travaux)											
	4,00 €	3,00 €			6,00 €		4,00 €	3,00 €					5,00 €	3,00 €																
Rennes	Musée des Beaux-Arts (gratuit un dimanche par mois)						Musée de Bretagne (gratuit un dimanche par mois)												FRAC - Fonds Régional d'Art Contemporain Bretagne (gratuit le samedi après 16h)											
	5,00 €	3,00 €					4,00 €	3,00 €											3,00 €	2,00 €					5,00 €	3,00 €				
Rouen	Musée des Beaux-Arts						Musée des Antiquités (billet jumelé possible avec le Muséum)						Musée de la Céramique						Musée Le Secq des Tournelles - <i>feronnerie de l'époque gallo-romaine au XIXe siècle</i> (gratuit un dimanche par mois)											
	5,00 €	3,00 €					3,00 €	1,50 €					3,00 €	2,00 €					3,00 €	2,00 €					3,00 €	2,00 €				
Saint-Étienne							Musée d'Art et d'Industrie						Cité du Design (gratuit pour Sainté Pass 16/25 et pass Sénior)						Musée d'Art Moderne Saint-Étienne Métropole (gratuit un dimanche par mois + 1/2 tarif un dimanche par mois)											
							4,90 €	4,00 €						4,00 €	2,00 €				5,00 €	4,00 €										
Strasbourg	Musée des Beaux-Arts (Pass musées 1 jour ou 3 jours, 12 ou 18 € PT)						Musée Historique et Musée Alsacien (Pass musées 1 jour ou 3 jours, 12 ou 18 € PT)						Musée des Arts Décoratifs (Pass musées 1 jour ou 3 jours, 12 ou 18 € PT)						Musée d'Art Moderne et Contemporain (Pass musées 1 jour ou 3 jours, 12 ou 18 € PT)											
	6,50 €	3,50 €					6,50 €	3,50 €					6,50 €	3,50 €					7,00 €	4,00 €					6,50 €	3,50 €				
Toulouse	Musée des Augustins (gratuit un dimanche par mois + Carte Orange Toulouse)						Musée Saint-Raymond, Musée des Antiques de Toulouse						Musée Paul Dupuy (gratuit un dimanche par mois + Carte Orange Toulouse)						Les Abattoirs (gratuit un dimanche par mois - 2 € le jeudi en nocturne)											
	4,00 €	2,00 €					4,00 €	2,00 €					4,00 €	2,00 €					7,00 €	3,00 €					6,00 €	4,00 €			8,00 €	5,00 €

Comparaison des tarifs appliqués par les musées de la Ville de Bordeaux avec des établissements de même nature

Les données figurant dans le tableau joint et étudiées dans la présente note proviennent des informations recueillies dans sites Internet des villes concernées au mois de décembre 2013.

Le périmètre

Trois séries :

- Comparer les capitales régionales : Musées présents dans le chef-lieu de chaque région métropolitaine (Ile-de-France exclue) : soit dans la ville centre, soit dans l'agglomération lorsque le musée comparable ne se trouve pas dans la ville-centre. Donc toutes les régions sont représentées, parfois par plusieurs villes.
- Comparer les grandes villes de la Région Aquitaine : Musées présents dans le chef-lieu de chaque département aquitain.
- Comparer les villes disposant d'un réseau de musées notables : Villes disposant d'un musée dont les collections sont comparables à celles d'un des musées bordelais, auquel cas tous les musées comparables de la ville en question ont été étudiés.

Au final, 31 villes (Bordeaux comprise) ont été étudiées.

Dans la mesure du possible, seuls les musées municipaux ont été retenus. D'autres musées (privés ou publics) ont été retenus lorsque cela paraissait pertinent (musée non municipal le seul dans sa catégorie ce qui permet de mieux appréhender l'offre muséale).

Tous les musées n'ont pas été retenus, mais seulement ceux ayant une collection comparable (par sa nature, pas par sa dimension) à celle d'un musée bordelais :

- Musées des Beaux-arts ;
- Musées d'histoire : parfois circonscrits à une période de l'Histoire ;
- Musées d'art contemporain hors musées consacrés à un artiste unique ;
- Musées d'arts décoratifs et/ou de design : étendus parfois à des musées consacrés à une technique particulière d'arts décoratifs mais en excluent a priori les musées d'art populaire ;
- Musées d'histoire naturelle.

Les limites – biais possibles à l'interprétation des données

La « qualité » ou la richesse des collections est impossible à modéliser.

Le positionnement de Bordeaux

Ensemble des musées

Gratuité ?

La gratuité systématique pour les collections permanentes est exceptionnelle. A part **Bordeaux**, seuls Dijon et Limoges ouvrent toutes leurs collections gratuitement.

Toutes les villes ont une proposition tarifaire préférentielle pour les jeunes, en général la gratuité en dessous d'un certain âge (lequel varie de 12 à 26 ans).

La majorité des villes prévoit la gratuité à jours fixes :

- Pour la plupart, il s'agit d'un dimanche par mois, en général hors expositions temporaires.
- Certaines prévoient d'autres créneaux : mercredis après-midis, tous les jours une heure avant la fermeture, etc.

Tarifs

Des billets jumelés existent, mais en général, il y a un tarif « collections permanentes » et un tarif « exposition » dont on peut supposer qu'il se substitue au premier lorsqu'une exposition est en cours.

La majorité des villes a mis en place un système de « pass musées ». Plusieurs ont aussi des « cartes famille » (1 billet groupé à tarif réduit pour 2 adultes + 2 enfants).

Rares sont les villes qui ont adopté un prix unique pour l'ensemble des musées. C'est le cas d'Orléans (4 € PT / 2 € TR) et de Strasbourg (6,50€ PT / 3,50 € TR), mais les autres font varier le prix en fonction du musée.

Noms des musées

Les appellations sont en général parlantes et décrivent le contenu des collections (« musée des beaux-arts », « musée d'histoire naturelle »...). Les musées historiques précisent en général leur périmètre (musée de Marseille, de Montpellier, Alsacien, de Normandie...). Les musées d'arts contemporain ou décoratifs sont parfois moins immédiatement « parlants » pour le visiteur profane qui chercherait à visiter un type de musée en se rendant dans une ville qu'il ne connaît pas (la Panacée, le Magasin, Musée Borely, Musée Magnin, les Abattoirs...).

Musées des Beaux-arts

C'est l'échantillon sans doute le plus homogène, avec les muséums d'histoire naturelle, car la plupart des villes disposent d'un musée des beaux-arts municipal.

Echantillon étudié :

- 21 musées payants (collections permanentes) ;
- 5 musées gratuits : **Bordeaux**, Dijon, Limoges, Mont-de-Marsan, Nîmes ;
- 5 villes sans musée ou avec un musée actuellement fermé au public.

Prix d'entrée moyen (calculé sur la base des tarifs connus et circonscrit aux musées n'ayant pas adopté la gratuité) :

• Collections permanentes :

- Plein tarif = 4,98 €
- Tarif réduit = 2,98 €

Tarif plein le plus bas : Nantes, 2 €.

Tarif plein le plus élevé : Ajaccio, 8 €.

• Expositions temporaires :

- Plein tarif = 6,50 €
- Tarif réduit = 4,37 €

Tarif plein le plus bas : Angers, 4 €.

Tarif plein le plus élevé : Lyon, 9 €.

Bordeaux : 5 €.

Musées d'histoire

Echantillon étudié :

- 24 musées payants (collections permanentes) ;
- 6 musées gratuits : **Bordeaux**, Dijon (Musée de la Vie Bourguignonne Perrin de Puycousin), Grenoble Musée Dauphinois), Limoges (Musée de la Résistance), Nice (Villa Masséna - histoire de Nice au XIXe siècle), Nîmes (Musée du Vieux Nîmes) ;
- 1 ville sans musée ou avec un musée actuellement fermé au public.

Prix d'entrée moyen (calculé sur la base des tarifs connus et circonscrit aux musées n'ayant pas adopté la gratuité) :

• Collections permanentes :

- Plein tarif = 4,66 €
- Tarif réduit = 3,01 €

Tarif plein le plus bas : Mont-de-Marsan (Musée Borda), 2,50 €.

Tarif plein le plus élevé : Besançon (Musée Comtois), 9,40 €.

• Expositions temporaires :

- Plein tarif = 6,00 €
- Tarif réduit = 3,73 €

Tarif plein le plus bas : **Bordeaux** et Nîmes (Musée du Vieux Nîmes), **5 €**

Tarif plein le plus élevé : Marseille (Musée d'Histoire de Marseille), 8 €.

Musées d'arts décoratifs ou assimilés

Echantillon étudié :

- 20 musées payants (collections permanentes) ;
- 2 musées gratuits : **Bordeaux**, Grenoble (Arhome - Musée privé de l'Innovation Industrielle) ;
- 9 villes sans musée, avec un musée actuellement fermé au public ou aux tarifs non trouvés.

Prix d'entrée moyen (calculé sur la base des tarifs connus et circonscrit aux musées n'ayant pas adopté la gratuité) :

• Collections permanentes :

- Plein tarif = 4,50 €
- Tarif réduit = 2,76 €

Tarif plein le plus bas : Besançon (Musée d'Art, Hôtel Sarret à Grozon), 2,70 €.

Tarif plein le plus élevé : Lyon (Musée des Tissus et des Arts Décoratifs), 10 €.

• Expositions temporaires :

- Plein tarif = 4,70 €
- Tarif réduit = 2,95 €

Tarif plein le plus bas : Mont-de-Marsan (Musée Départemental de la Faïence et des Arts de la Table), 2,20 €.

Tarif plein le plus élevé : Marseille (Musée Borely), 8 €.

Bordeaux : 5 €.

Musées d'art contemporain

Rares sont les villes disposant d'un musée d'art contemporain municipal, souvent, la proposition contemporaine est uniquement le fait du Frac (c'est le cas dans 9 des 31 villes étudiées).

Echantillon étudié :

- 14 musées payants (collections permanentes) dont les Frac Bretagne et Limousin ;
- 6 musées gratuits : **Bordeaux**, Nice (Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain) Nîmes (Carré d'Art) et les Frac de Caen, Clermont-Ferrand et Nantes ;
- 11 villes sans musée, avec un musée actuellement fermé au public ou aux tarifs non trouvés.

Prix d'entrée moyen (calculé sur la base des tarifs connus et circonscrit aux musées n'ayant pas adopté la gratuité) :

- Collections permanentes :
 - Plein tarif = 5,00 €
 - Tarif réduit = 3,44 €

Tarif plein le plus bas : Limoges (Frac Limousin), 1,50 €, puis Mont-de-Marsan (Centre d'Art Contemporain Raymond Farbos), Rennes (Frac Bretagne) et Rouen (Musée Le Secq des Tournelles - ferronnerie de l'époque gallo-romaine au XIXe siècle), 3 € chacun.

Tarif plein le plus élevé : Metz (Centre Pompidou), 12 €, puis Lille (Lille Métropole Musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut – LAM), Strasbourg (Musée d'Art Moderne et Contemporain) et Toulouse (Les Abattoirs), 7 € chacun.

- Expositions temporaires : moyenne non significative, données variables et difficiles à consolider car tarif souvent variable en fonction de l'exposition présentée.

Musées d'histoire naturelle

Echantillon étudié :

- 13 musées payants (collections permanentes)
- 4 musées gratuits : **Bordeaux**, Caen (Musée d'Initiation à la Nature), Nice, Nîmes ;
- 14 villes sans musée, avec un musée actuellement fermé au public ou aux tarifs non trouvés.

Prix d'entrée moyen (calculé sur la base des tarifs connus et circonscrit aux musées n'ayant pas adopté la gratuité) :

- Collections permanentes :
 - Plein tarif = 4,48 €
 - Tarif réduit = 2,51 €

Tarif plein le plus bas : Grenoble et Rouen, 3 € chacun ;

Tarif plein le plus élevé : Strasbourg (Musée Zoologique), 6,50 €

- Expositions temporaires : moyenne non significative, données variables et difficiles à consolider car tarif souvent variable en fonction de l'exposition présentée.